

PAR COURRIEL

Le 8 mai 2015

N/Réf: 2004 26674

Objet : Demande d'accès concernant :
3222, route 209 à Franklin

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 29 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. certificat d'autorisation, 30 avril 2002 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

Longueuil, le 30 avril 2002

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Les Fermes Bourdeau et Fils, SENC
3222, Route 209
Franklin (Québec) J0S 1H0

N/Réf. : 7710-16-01-0011402
400025055

Objet : Production animale

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 27 mars 2002, reçue le 27 mars 2002 et complétée le 22 avril 2002, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2) le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandir un bâtiment d'élevage (114.02);

Exploiter un ensemble d'installations d'élevage de 169 unités animales comprenant :

- un bâtiment d'élevage (114.02) de 169 unités animales de bovins laitiers (150 vaches de 600 kg, 20 taures de 18 à 26 mois, 10 génisses de 10 à 18 mois et 20 veaux de 0 à 2 mois) sur fumier liquide;
- un ouvrage d'entreposage de fumier liquide en béton armé (A), ayant 34,76 m de diamètre intérieur et 4,88 m de hauteur;

Le projet sera réalisé sur les lots P-23 et P-25, rang I, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-Abbé, 3222 Route 209, municipalité de Franklin (M), MRC du Haut-Saint-Laurent.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Plans de localisation n° 2 de 4, signé par M. Jean-Gilles Bourdeau, datés du 27 mars 2002;

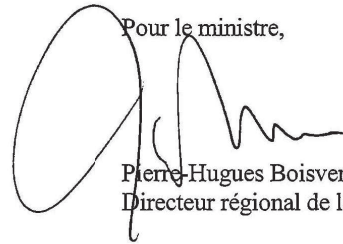
- Demande de certificat d'autorisation, signée par M. Jean-Gilles Bourdeau, datée du 27 mars 2002;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre-Hugues Boisvenu
Directeur régional de la Montérégie

PHB/EG/eg